



CIRDOC©Benjamin Assie

LA TERRITORIALISATION DES POLITIQUES CULTURELLES EN OCCITANIE



Éditorial du Président

La culture au cœur de l'attractivité et de la cohésion sociale !

En faisant le choix justifié d'un Avis sur la territorialisation des politiques culturelles en Occitanie, le CESER souhaite veiller à l'harmonisation des politiques culturelles d'une nouvelle région en construction porteuse d'histoires différentes, et contribuer à créer, via des préconisations et l'apprentissage du « travail ensemble », un sentiment d'appartenance à une nouvelle région.

Ce rapport très approfondi, fruit d'une large concertation dans les territoires, est d'une grande richesse pour les acteurs de la culture mais aussi pour les collectivités dans le cadre d'une compétence partagée.

Malgré les difficultés économiques et financières que notre pays doit surmonter, le budget de la culture doit être sanctuarisé pour rester un facteur de cohésion sociale, de connaissances et favorisant le lien social.

La question des outils que sont les scènes de spectacle ou les musées, notamment ceux qui participent à la notoriété et l'attractivité de la région, doivent faire l'objet de créations d'Etablissements Publics de Coopération Culturelle, comme le CESER le propose depuis de longues années et comme Georges Frêche avait su le faire en Languedoc-Roussillon.

Le CESER a été écouté et entendu puisque l'Etat et les collectivités ont déjà créé un EPCC pour la scène nationale « L'Astrada » à Marciac dans le Gers (création le 16 décembre 2016) et pour le Musée Pierre Soulages à Rodez... Cela permettra de partager les financements, de faire travailler ensemble plusieurs acteurs et de sécuriser les outils et les œuvres sur le long terme.

Jean-Louis CHAUZY
Président du CESER Occitanie / Pyrénées-Méditerranée



Christelle KIRCHSTETTER
Présidente de la Commission
Culture - Jeunesse -
Citoyenneté - Vie associative



Arnaud CARPIER
Rapporteur

Synthèse de l'avis voté le 26 Octobre 2017 et préparé par la Commission Culture - Jeunesse - Citoyenneté - Vie associative

UNE POLITIQUE CULTURELLE AMBITIEUSE EN REGION OCCITANIE/PYRENEES-MEDITERRANEE

La Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée mène une politique culturelle ambitieuse qui lui permet aujourd'hui de revendiquer une action reconnue au niveau national voir international. Une grande partie de son territoire dispose de lieux, d'équipements et de manifestations culturels, ainsi que d'un maillage d'acteurs important, rendu possible par la territorialisation de son action.

Le secteur culturel a de nombreux atouts pour les territoires et les individus :

- ◆ **Création artistique ;**
- ◆ **Emancipation et ouverture au monde ;**
- ◆ **Valeur sociale et éducative ;**
- ◆ **Création d'emplois ;**
- ◆ **Impact sur l'attractivité économique et touristique...**

UN BESOIN D'HARMONISATION

La collectivité est actuellement confrontée à la nécessaire harmonisation des politiques culturelles héritées des deux anciennes Régions tout en la repensant dans un cadre géographique particulièrement diversifié. C'est pourquoi aujourd'hui, la Région mène une grande concertation auprès des acteurs culturels et territoriaux.

DE NOUVELLES CONTRAINTES

Par ailleurs, la réforme territoriale (compétence « Culture » partagée, mise en place de la Conférence Territoriale de l'Action Publique, etc.), associée à un contexte global de baisse des ressources et de marges de manœuvres financières, vient compliquer l'équation pour la Région.

DES ENJEUX

- ◆ **Enjeux artistiques : accès à la diffusion des expressions culturelles et à la création ;**
- ◆ **Enjeux sociaux et sociétaux : la question des publics et l'accès aux pratiques culturelles ;**
- ◆ **Enjeux économiques : le développement économique culturel ;**
- ◆ **Enjeux territoriaux : une gouvernance partagée.**

UNE PROBLEMATIQUE

Favoriser l'accès aux expressions, aux pratiques et aux créations artistiques à un plus grand nombre.

La commission du CESER a été mobile et s'est déplacée sur l'ensemble du territoire régional, à la rencontre des acteurs locaux mais aussi des élus et représentants de l'Etat.

*« Toute personne a le droit à une éducation et une formation de qualité qui respectent pleinement son identité culturelle ; toute personne doit pouvoir participer à la vie culturelle de son choix et exercer ses propres pratiques culturelles, dans les limites qu'impose le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales »
- la culture, droit réaffirmé dans la déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle (Paris, 2002)*

LES PRINCIPALES PRECONISATIONS DU CESER

Des préconisations en direction...

... DES ARTISTES : FAVORISER LA CREATION ARTISTIQUE

- 1 Augmenter les ateliers et les résidences d'artistes pour que les artistes puissent rester sur le territoire après leurs études
- 2 Soutenir l'émergence des artistes du territoire notamment à travers des aides financières à la création
- 3 Accompagner financièrement la formation des artistes
- 4 Favoriser la mobilité à l'international

...DES PUBLICS : FAVORISER L'ACCES aux œuvres, aux spectacles, aux pratiques

- 5 Développer des liens entre les lieux culturels (équipements, grandes manifestations, etc.) et le territoire en incitant des actions « hors les murs »
- 6 Améliorer la diffusion grâce au déploiement de la culture dans les tiers lieux : les bibliothèques, les cafés, et autres lieux « non dédiés exclusivement à la culture », plus côtoyés par les habitants
- 7 Utiliser le numérique pour concevoir des applications, des panneaux interactifs, des outils pédagogiques nouveaux pour améliorer l'accès à l'information et aux œuvres pour les personnes porteuses de handicap
- 8 Considérer le poids du patrimoine immatériel, telles les langues occitanes et catalanes, dans la construction identitaire des individus
- 9 Aider les collectivités et les acteurs culturels à s'équiper (salles polyvalentes, cinémas, etc.)

...DES ACTEURS : FAVORISER LA CO-CONSTRUCTION

Pour une action transversale et co-construite

- 10 Favoriser un décloisonnement, par exemple dans le champ du patrimoine en élargissant la concertation aux filières voisines
- 11 Prendre en compte les acteurs du secteur social, économique et associatif du début à la fin des projets culturels

Pour avoir une visibilité et une culture commune

- 12 Créer un observatoire des politiques culturelles
- 13 Promouvoir la formation des acteurs (élus, acteurs, opérateurs, etc.)

Pour des outils pérennes

- 14 Généraliser l'utilisation d'outils innovants dans la structuration inter-acteurs : **le guichet unique, les EPCC**, la contractualisation pluriannuelle, etc.

KESAKO

Le **guichet unique** vise à faciliter le parcours des porteurs de projets puisqu'il propose une seule entrée pour les demandes de subventions. **L'EPCC** (Etablissement Public de Coopération Culturelle) est une forme juridique récente qui permet aux grands équipements d'avoir une structuration collective (plusieurs acteurs autour de la table) sur le long-terme.

EN RESUME

Le CESER salue l'engagement de la Région Occitanie dans le domaine culturel et la concertation mise en place en vue de l'harmonisation des deux ex-politiques, notamment via la commission Culture et Patrimoine au sein de la CTAP (Conférence Territoriale de l'Action Publique).

Cependant, le CESER considère nécessaire de poursuivre les efforts engagés pour passer d'une compétence partagée, selon les termes de la loi, à une démarche de co-construction des politiques culturelles en Région, permettant de mobiliser l'ensemble des acteurs autour d'une vision prospective commune.

Le CESER considère aussi que cette situation enthousiasmante appelle :

- ◆ A une attention particulière aux conditions d'exercice des métiers de la culture, en particulier s'agissant des artistes et des créateurs, tant en ce qui concerne la professionnalisation que la pérennisation des emplois ;
- ◆ A une analyse fine et continue pour apprécier tant la couverture territoriale que la mobilisation de tous les publics dont un grand nombre peut rester durablement éloigné de sollicitations culturelles pour des raisons diverses ;
- ◆ A des efforts constants et durables pour permettre aux citoyens, au travers notamment des politiques culturelles et de mise en valeur du patrimoine matériel et immatériel, de s'approprier la dimension sociale, matérielle et symbolique de leur région Occitanie ;
- ◆ A l'approfondissement de l'évaluation de l'impact économique de l'activité culturelle sur les territoires et sur le dynamisme régional.

CESER Occitanie / Pyrénées - Méditerranée

Siège

18, Allées Frédéric Mistral
31077 Toulouse Cedex 4
Tél. 05 62 26 94 94
Fax 05 61 55 51 10
ceser@ceser-mip.fr

www.ceser-mip.fr

Site de Montpellier

201, Av. de la Pompignane
34064 Montpellier Cedex 2
Tél. 04 67 22 93 42
Fax 04 67 22 93 94
ceser@laregion.fr



papiers

Avec Ecofolio
tous les papiers
se recyclent.

L'intégralité de l'avis est téléchargeable sur le site internet <http://www.ceser-mip.fr>

Chargée de mission : Caroline TARQUINI ■ caroline.tarquini@laregion.fr ■ tél : +33 4 34 35 77 12

Secrétariat : Eve TAGNITSAP ■ eve.tagnitsap@laregion.fr ■ tél : +33 4 67 22 93 42